



Compromis de vente non signe par ma soeur

Par **mingalaba_old**, le **31/07/2007** à **16:38**

A LA SUITE DU DECES DE MON PERE MA MERE A DESCIDE DE VENDRE LA MAISON FAMILIALE, SACHANT QUE NOUS SOMMES 4 ENFANTS + 1 SOEUR AVEC QUI NOUS NE SOMMES PLUS EN CONTACT....MA MERE A SIGNE LE COMPROMIS DE VENTE EN PASSANT PAR NOTRE AGENT IMMOBILIER SANS LES SIGNATURES DE TOUS LES ENFANTS, MA SOEUR QUI A ETE RETROUVEE REFUSE DE SIGNER CELUI CI.....QUE PEUT IL SE PASSER VIS A VIS DU FUTUR PROPRIETAIRE.....N EST CE PAS L AGENCE IMMOBILIERE QUI DEVRA PAYER LES EVENTUELS DOMMAGES ET INTERETS QUE PEUT NOUS RECLAMER L ACHETEUR EN CAS DE NON VENTE????
MERCİ DE VOTRE AIDE